

PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

PORTANT SUR

L'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTALE ET AUTRES PIECES CONSTITUTIVES DU PROJET DE DOSSIER DE CREATION DE LA ZAC SEINE LIBERTE A CLICLY-LA-GARENNE

PIECES DU DOSSIER

- **Doc 1 : Arrêté n°2025/53** : Définition des modalités de la Participation du Public par Voie Electronique (PPVE) sur l'étude d'Impact et autres pièces constitutives du projet de dossier de création de la ZAC Seine Liberté à Clichy-la-Garenne
- **Doc 2 : Avis** de Participation du Public par Voie Electronique
- **Doc 3 : Notice explicative** de la PPVE
- **Doc 4 : Projet de dossier de création de la future Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) « Seine-Liberté »** qui comporte les pièces suivantes :
 - Rapport de présentation
 - Plan de situation
 - Périmètre de l'opération
 - **Doc 5 : l'étude d'impact** et le résumé non technique
 - **Doc 6 : Délibération n°2020/S03/044 avec son annexe (plan)**, du conseil de territoire de l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine en date du 10 juillet 2020 **définissant les modalités de la concertation publique préalable à la création de la ZAC ;**
 - **Doc 7 : Délibération n°2022/S02/016 avec ses annexes (bilan de la concertation préalable et plan)** du conseil de territoire de l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine en date du 24 mars 2022 qui dresse le **bilan de la concertation préalable.**
 - **Doc 8 : Bilan de la PPVE 2022 et ses annexes (Arrêté n°2022/141 du 10 octobre 2022 fixant les modalités de la PPVE pour la ZAC Seine Liberté + Tableau compilant les contributions et les réponses apportées)**
 - **Doc 9 : Délibération n°2023/S06/018 avec l'annexe : Périmètre du projet de ZAC**, du conseil de territoire de l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de

Seine en date du 09 novembre 2023 approuvant les principales caractéristiques du projet et lançant la consultation pour la concession d'aménagement.

- le régime au regard de la Taxe d'Aménagement
- **Doc 10 : Avis de l'autorité environnementale** en date du 07 février 2024
- **Doc 11 : Mémoire en réponse** à cet avis et ses 3 annexes